

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4461

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2014 liées aux actions à mener dans le cadre du budget principal : galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Ferraro

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

**Absents excusés** : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

**Absents non excusés** : MM. Barge, Albrand.

**Conseil de communauté du 13 janvier 2014****Délibération n° 2014-4461**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Opérations globalisées 2014 liées aux actions à mener dans le cadre du budget principal : galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme 2014 des opérations globalisées, au titre des galeries drainantes et des eaux pluviales, s'inscrit dans le cadre des politiques adoptées pour le plan de mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par les délibérations n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008, n° 2010-1567 du Conseil du 28 juin 2010 et n° 2012-2674 du Conseil du 9 janvier 2012.

Ainsi, ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine dans le cadre de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et de l'axe d'intervention "Maîtriser les eaux pluviales urbaines et périurbaines" ainsi qu'en matière de défense incendie - autorisation P18 - Incendie et secours.

**1 - Les opérations sur l'eau pluviale - opération n° 0P21O1857****1.1 - Galeries drainantes**

L'unité des galeries de la Communauté urbaine découvre, inspecte, maintient et conforte chaque année plusieurs réseaux de galeries souterraines naturelles ou anthropiques.

Ces réseaux sont de complexités et profondeurs variables et sont disséminés sur 45 communes et 5 arrondissements de Lyon :

Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Feyzin, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Francheville, Genay, Givors, Grigny Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vernaison.

La majorité des galeries se trouve sur la Ville de Lyon, le linéaire total des galeries connues à ce jour représente environ 60 kilomètres de réseaux.

L'absence d'entretien et l'obstruction des galeries drainantes abandonnées, datant pour certaines de l'époque romaine, ont été à l'origine d'incidents nombreux et parfois lourds de conséquences, dont le plus dramatique fut, le 13 novembre 1930, l'effondrement de la colline de Fourvière et de toutes ses habitations (près de 40 morts).

Chaque année, plusieurs chantiers sont réalisés. La priorisation s'effectue en tenant compte à la fois d'objectifs à long terme de réduction des risques (rôle des commissions d'experts) et des impératifs liés aux procédures d'établissement des permis de construire dans les zones de balmes.

Les chantiers pour l'année 2014 représentent un montant de travaux de 1 835 000 € TTC sur le budget principal et sont détaillés comme suit :

| Commune                    | Adresse                               | Nature des travaux                                |
|----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Lyon 5°                    | galerie "Le Rosaire" grande drainante | dégagement et confortement de galeries de captage |
| Lyon 5°                    | 2, rue Sœur Bouvier                   | dégagement et confortement de galeries de captage |
| Lyon 1er                   | galerie Diderot Vaucanson             | dégagement et confortement de galeries de captage |
| Lyon 9°                    | 25 RTS "Le Dizenier"                  | dégagement et confortement de galeries de captage |
| Communauté urbaine de Lyon | entretien et curage de galeries       | maintenance                                       |
| Communauté urbaine de Lyon | récolements galeries                  | géomètre                                          |
| Communauté urbaine de Lyon | diverses galeries                     | travaux d'urgence                                 |

#### 1-2 Eaux pluviales

1 310 000 € TTC sont prévus au programme de 2014, décomposé comme suit :

- un programme d'études et récolements pour un montant de 330 000 € TTC,
- des acquisitions foncières pour un montant de 10 000 € TTC,
- un programme de travaux sur bassins existants pour un montant de 209 200 € TTC,
- un programme de travaux selon le tableau ci-dessous pour un montant de 760 800 € TTC, pour 6 opérations.

Les travaux concernés sont relatifs à des problèmes récurrents de débordements ou d'inondations et consistent, pour une bonne part, en des aménagements destinés à soulager les réseaux unitaires existants (bassins de rétention, réseaux spécifiques en eaux pluviales).

La priorisation intègre les enjeux de la proximité et de la réduction des nuisances (inondations, etc.), enjeux croissants liés aux évolutions climatiques, au développement du territoire et à la protection de l'environnement de façon durable.

| Commune                  | Adresse           | Objet                                                                                                   |
|--------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Albigny sur Saône        | chemin Notre Dame | création d'un réseau d'eaux pluviales de 200 mètres de diamètre 400 millimètres                         |
| Chassieu                 | rue Pascal        | création d'un réseau d'eaux pluviales de 200 mètres de diamètre 400 millimètres                         |
| Francheville             | chemin du Fort    | renouvellement de réseau sans renforcement de 300 mètres de diamètre 300 millimètres                    |
| Givors                   | rue des Verreries | construction d'un réseau d'eaux pluviales de 150 mètres de diamètre 800 millimètres                     |
| Saint Genis les Ollières | rue Champoulin    | renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales sans renforcement de 240 mètres de diamètre 300 millimètres |
| Saint Genis les Ollières | rue Louis Pradel  | renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales sans renforcement de 100 mètres de diamètre 300 millimètres |

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est susceptible d'attribuer des subventions au titre de ce programme d'études et de travaux sur réseaux d'eaux pluviales à hauteur de 100 000 €.

Pour l'ensemble de l'opération n° 0P21O1857, les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 3 145 000 € TTC,
- total des recettes Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse : 100 000 €.

## 2 - Opérations réseaux hydrauliques de défense incendie - opération n° 0P21O1809

Le programme 2014 de l'opération globalisée "Réseau hydraulique de défense incendie" s'inscrit dans le cadre des politiques adoptées pour le mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pour chaque politique définie par délibérations n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008 et n° 2010-1567 du Conseil du 28 juin 2010, n° 2012-2674 du Conseil du 9 janvier 2012.

Ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine dans le cadre de l'autorisation de programme globale "Assurer le bon fonctionnement des services" à hauteur de 2 200 000 € TTC.

En application des articles L 5215-20 et L 5215-22 du code général des collectivités territoriales, la compétence "services d'incendie et de secours" fait partie des compétences obligatoires des communautés urbaines.

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) remplit les missions relevant de cette compétence mais la Communauté urbaine reste responsable de la mise à disposition des points d'approvisionnement en eau nécessaires à la lutte contre l'incendie.

A ce jour, la Communauté urbaine est propriétaire d'un parc de 12 534 appareils de lutte contre l'incendie (hydrants) raccordés au réseau public de distribution d'eau potable.

Pour améliorer la couverture de la défense incendie et assurer la desserte de zones nouvellement urbanisées, la Communauté urbaine doit investir annuellement 500 000 € TTC pour l'installation de nouveaux appareils (suivant l'évolution de l'urbanisation).

Pour maintenir, déplacer et renouveler en moyenne tous les 30 ans les appareils du parc existant ainsi que leurs conduites de branchement et installer des dispositifs de sécurisation de ces appareils, il est proposé d'investir, en 2014, 1 700 000 € TTC.

Au final, il est proposé au Conseil d'approuver les programmes de travaux proposés pour 2014 au titre des galeries drainantes, des eaux pluviales et des réseaux hydrauliques de défense incendie (hydrants) et d'individualiser en dépenses les autorisations de programmes correspondantes à hauteur de :

- 1 835 000 € TTC au titre des galeries drainantes,
- 1 310 000 € TTC au titre des eaux pluviales,
- 2 200 000 € TTC au titre des réseaux hydrauliques de défense incendie (hydrants) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les programmes de travaux annuels 2014 des opérations dans le cadre des autorisations de programme globale P21 - Eaux pluviales et P18 - Incendie et secours :

- galeries drainantes,
- eaux pluviales,
- réseau hydraulique de défense incendie (hydrants).

**2° - Décide** l'individualisation totale des autorisations de programme globale P21 - Eaux pluviales et P18 - Incendie et secours pour un montant total de 5 345 000 € TTC en dépenses et 100 000 € en recettes à la charge du budget principal pour 2014, selon le détail suivant :

- galeries drainantes et eaux pluviales (opération n° 0P21O1857) :

. en dépenses : 1 835 000 € TTC (galeries drainantes),

. en dépenses : 1 310 000 € TTC (eaux pluviales),

soit un total de 3 145 000 € TTC en dépenses,

. et en recettes : 100 000 € ;

- réseau hydrauliques, les hydrants (opération n° 0P18O1809) :

. en dépenses : 2 200 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.**